Protocole de rentrée.

1. Préalables

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent la directrice.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

2. Les entrées et sorties, les récréations

Afin de limiter les attroupements devant l'école : 2 pôles d'entrée et de sortie sont mis en place.

Le matin, les élèves sont accueillis dans les classes afin de limiter le brassage des élèves.

2 récréations le matin et 2 l'après midi sont mises en place afin de diminuer le nombre d'enfants dans un même espace.

Les groupes de récréation sont identiques le matin et l'après-midi.

3. La distanciation physique.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

4. Les gestes barrières



✓ Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ; o avant chaque repas ;
- o après être allé aux toilettes;
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

✓ Le port du masque

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire .
- . pour les adultes, port du masque obligatoire.

✓ La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.

- 5. Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école de l'organiser selon les principes développés ci-après.
- ✓ Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

6. Que se passe-t-il si une personne accueillie présente des symptômes dans l'école et l'établissement ?

Pour rappel, les symptômes évocateurs du Covid-19 sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre. Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes au sein de l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :

S'il s'agit d'un élève : Isoler l'enfant à la BCD sous la surveillance d'un adulte dans l'attente de son retour	à
domicile ou de sa prise en charge médicale, sans masque.	

□ Respect impératif des gestes barrière ;
□, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière ;

L'enfant ne doit pas revenir à l'école sans un certificat médical de reprise.

Dans l'attente de l'avis médical, les activités scolaires de l'école ou de l'établissement se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire.